

Financement de la protection sociale au Sénégal

Moussa Dieng

Coordonnateur de projet protection sociale

Alix Machiels

Experte associée en protection sociale

Bureau-Pays de l'OIT à Dakar

18 novembre 2021

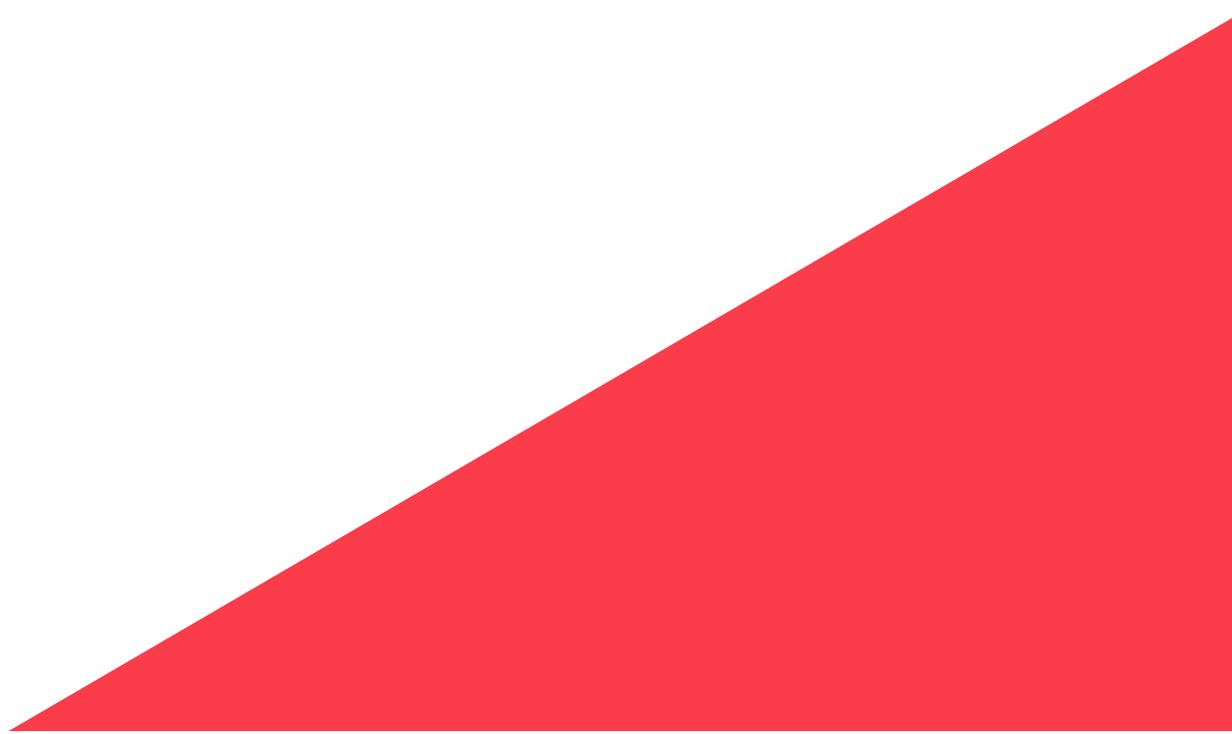


▶ **Partie 1**

Contexte et méthodologie



► Contexte



► La protection sociale au Sénégal

Le gouvernement du Sénégal a fait de l'extension et du renforcement de la PS....

- un élément fondamental de sa **stratégie de développement économique et social** ;
- un **investissement** et non plus une charge ;
- une des réponses à la vulnérabilité aux chocs liés aux catastrophes et au changement climatique.

La vision adoptée par le Sénégal, à travers le **Plan Sénégal Émergent (PSE)**, est celle d'un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit.

Pour contribuer à la mise en œuvre des orientations stratégiques du PSE, la **Stratégie Nationale de Protection Sociale** (SNPS 2016-2035) a été élaborée.

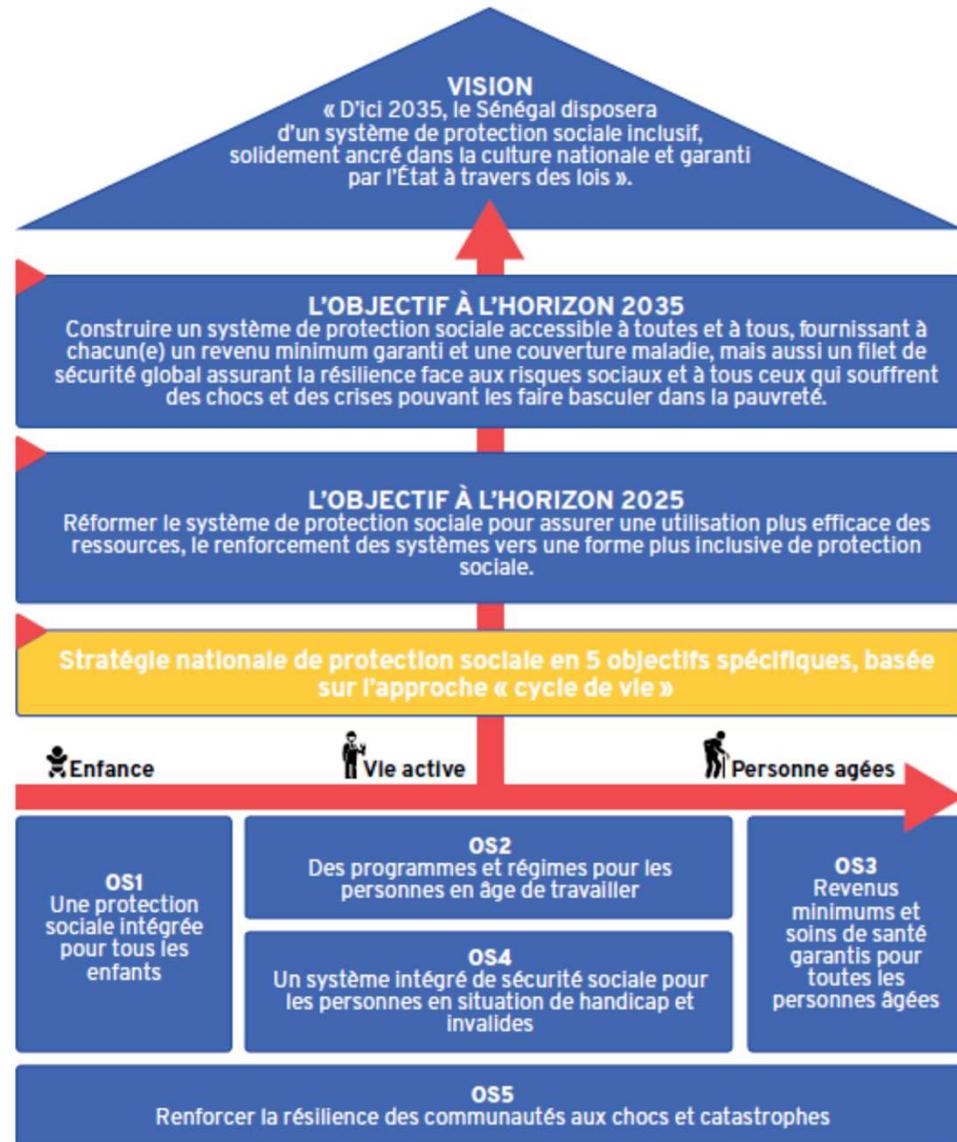
La vision nationale pour la protection sociale est ainsi formulée :

« D'ici 2035, le Sénégal disposera d'un système de protection sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'État à travers des lois ».

Stratégie nationale de protection sociale (SNPS, 2016-2035)

Cette vision est déclinée en **5 objectifs stratégiques**.

Elle est bâtie autour de l'approche « **cycle de vie** ».



► Sécurisation des ressources

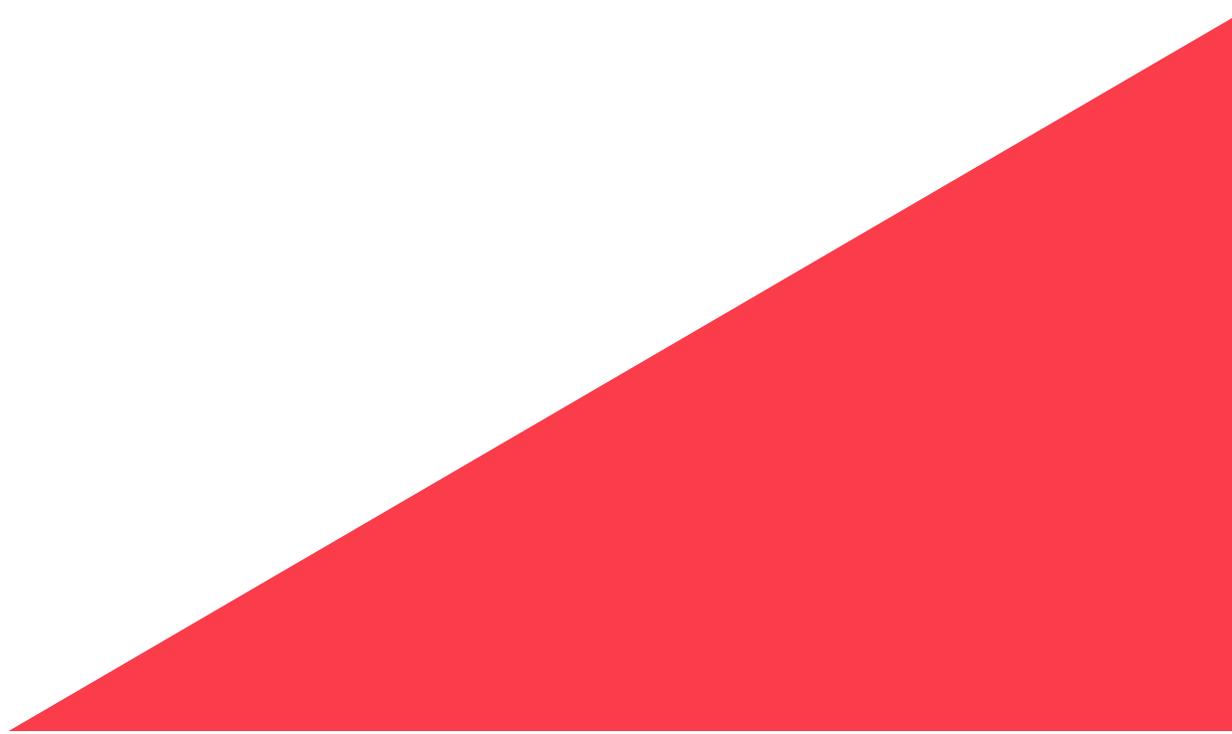
Un des défis prioritaires pour la mise en œuvre de la SNPS dans le moyen terme est la **sécurisation des ressources**.

- La part importante de la population sous le seuil de la pauvreté, exerce et continuera d'exercer **une pression à la hausse sur les dépenses sociales**.
- La réalisation des objectifs de la SNPS et sa mise en œuvre effective nécessite la mise en place de nombreux programmes d'extension, en vue d'instaurer progressivement un socle de PS au Sénégal.

Cela requiert l'existence d'un **mécanisme de financement durable et soutenable** des dépenses de Protection sociale, particulièrement pour les programmes non contributifs.

Les ressources financières allouées aux programmes publics de protection sociale devront atteindre au moins **7 % du PIB à terme** (Projet de loi d'orientation sur la PS, SNPS).

► Méthodologie



► Qu'est-ce que le dialogue social ?

Il existe de nombreuses formes de dialogue social. L'échange d'informations est le plus fondamental et le plus superficiel ; il implique un partage d'informations descendant sans véritable discussion ou action sur les questions concernées. La meilleure forme de dialogue social est celle où les parties négocient pour parvenir à une prise de décision conjointe. À cet égard, la négociation collective est l'une des formes les plus répandues de dialogue social.

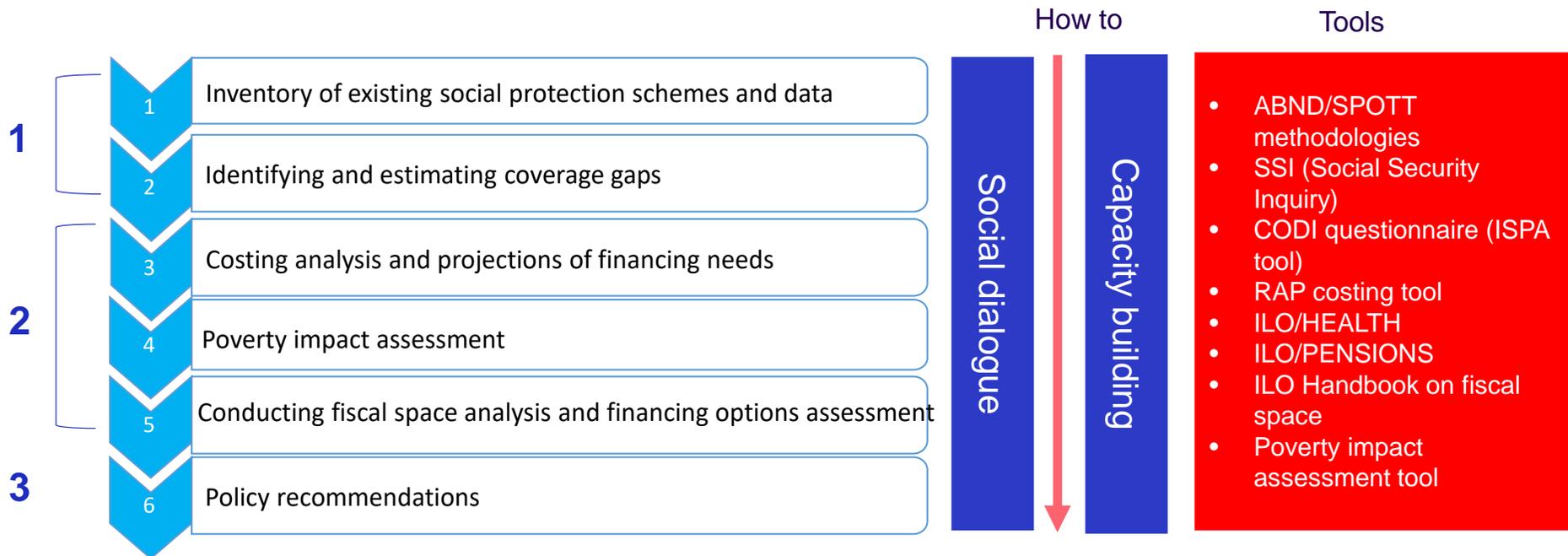


Source: Ishikawa, 2003.

Figure : Niveaux de dialogue social -
p.195

► Dialogue national basé sur l'évaluation de la protection sociale (ABND)

Le BIT et les agences des Nations unies ont développé une méthodologie, le **dialogue national basé sur l'évaluation** (ABND), pour faciliter le dialogue national sur la politique de protection sociale. Le processus ABND commence par la constitution d'un groupe de travail national sur la protection sociale pour entamer le dialogue social.

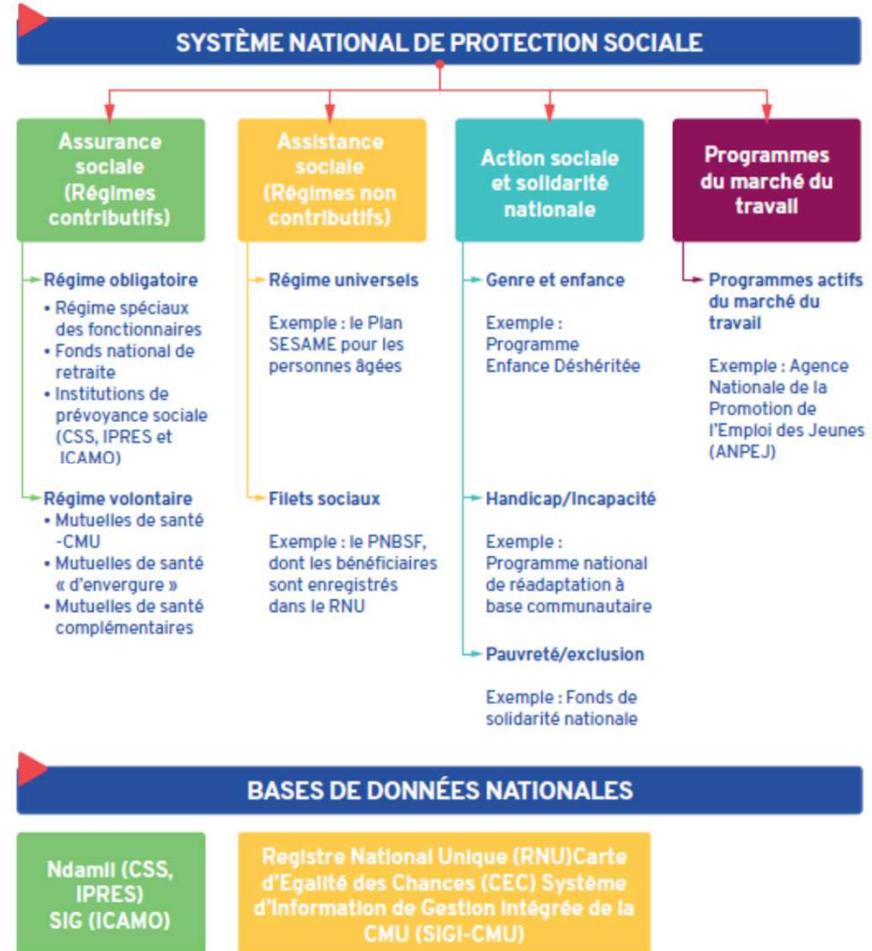


► Etapes 1 et 2 : Evaluation du SNPS

En 2020, l'OIT a appuyé le Gouvernement dans la **revue globale du système de protection sociale** :

- Analyse des besoins de la population (contexte démographique et social)
- Analyse de l'existant (cadre, couverture, organisation du système)
- Analyse des lacunes du système en relation avec les objectifs de la SNPS
- Identification des mesures à prendre pour combler ces lacunes

Fig 2 : Architecture du système national de protection sociale



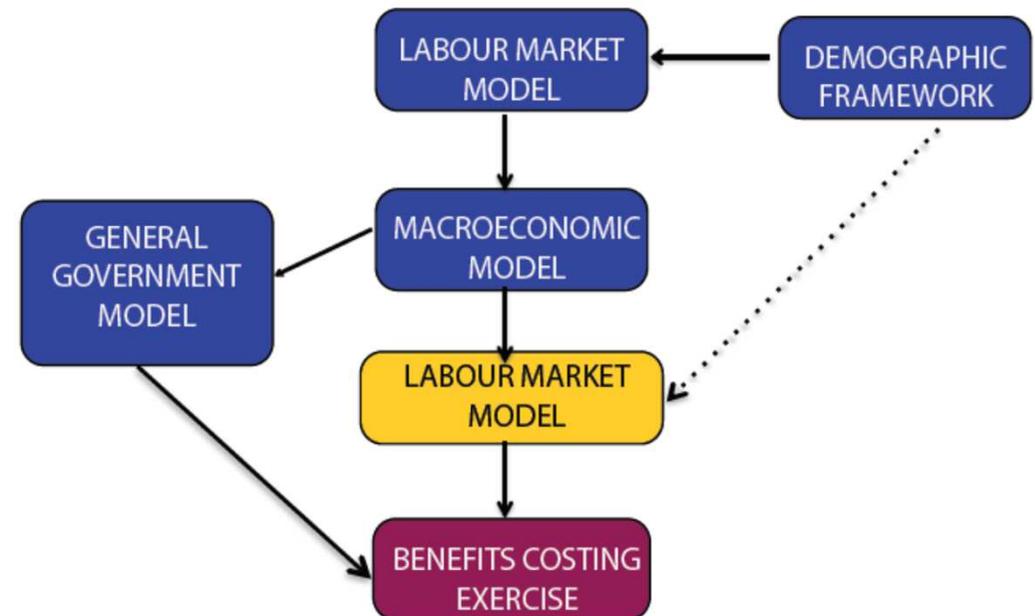
► Etape 3 : Evaluation des coûts de l'extension

Les recommandations dérivées de l'étape 1 sont transformées en **scénarios**, et le coût de chaque scénario est évalué sur une période de 10 ans sur base de l'outil RAP du BIT.

Une combinaison de scénarios optimaux est arrêtée par le groupe de travail pour définir un **socle de protection sociale**.

Le socle ainsi imaginé représenterait 1,6 pour cent du PIB et 5,75 pour cent des dépenses publiques nationales à l'horizon 2025.

Figure 4 : Schéma descriptif du modèle de budgétisation (RAP)



► Etapes 4 et 5 Options de financement pour l'espace budgétaire

4 questions :

- Quel est le niveau actuel des recettes et des dépenses de protection sociale au Sénégal ?
- Quels sont les mécanismes existants pour mobiliser des ressources pour la protection sociale ?
- Les ressources nécessaires à la mise en place d'un socle de PS pourront-elles être mobilisées ? Si oui, comment ?
- Quels seront les impacts de la mobilisation de ces ressources pour l'extension de la PS ?



► Etude sur le financement de la protection sociale au Sénégal

Analyse des 8 options de financement dans le contexte sénégalais

Proposition de mesures budgétaires pour dégager un espace budgétaire

Evaluation des ressources mobilisables pour chaque mesure et globales

Analyser les impacts de la mise en oeuvre d'un PNPPS sur les inégalités, la croissance et la pauvreté

▶ **Partie 2**

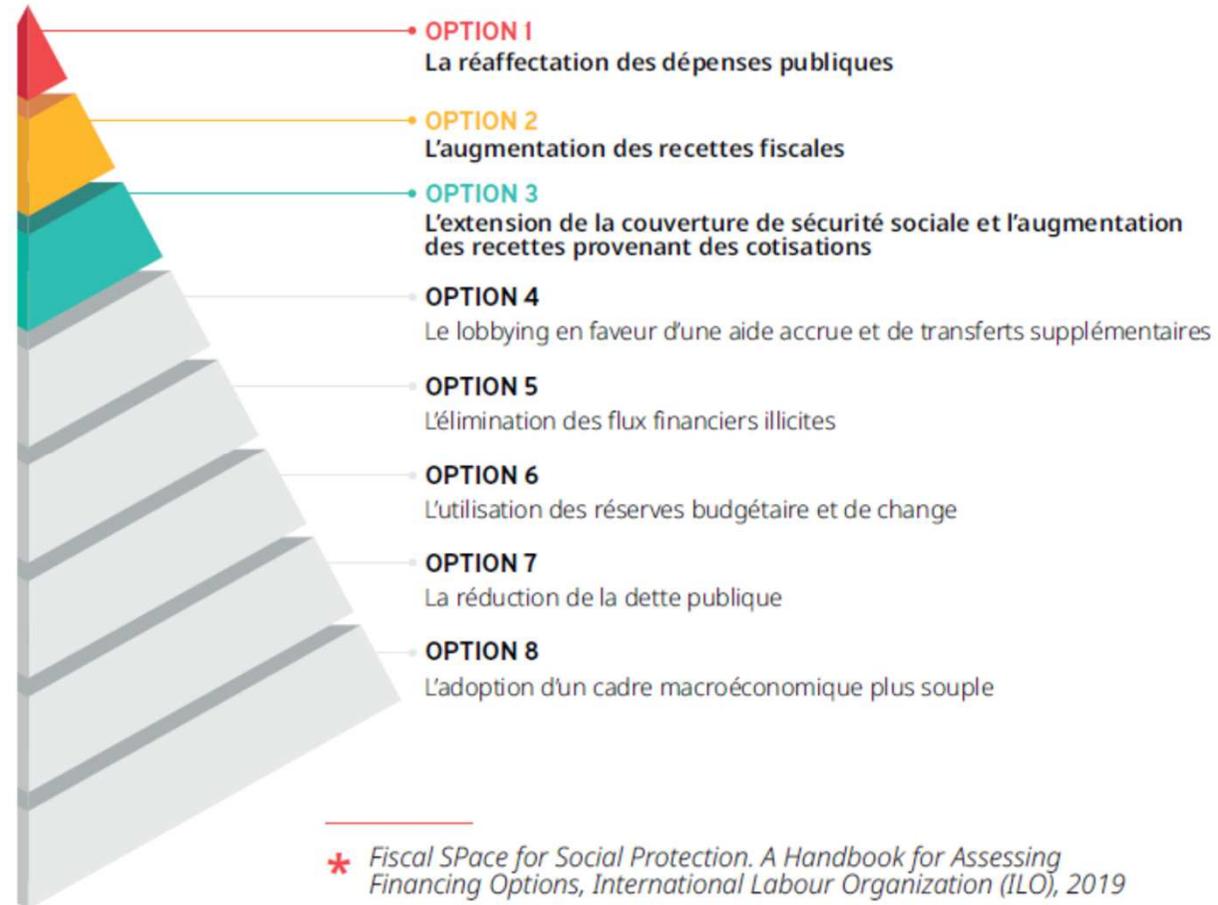
Résultats – Les options de financement

Les 8 options de financement

Une revue des expériences dans le monde en développement en matière de mesures économiques et budgétaires pour accroître l'espace budgétaire a mis en évidence **huit principales options** de financement pour la protection sociale.

Ces 8 options diffèrent selon...

- Leur adéquation au contexte national
- Leur capacité à générer des ressources



► Le dialogue social pour les options d'espace budgétaire

Il existe une capacité nationale à financer le développement socio-économique dans le monde entier, même dans les pays les plus pauvres.

Le dialogue social national, avec le gouvernement, les employeurs et les travailleurs ainsi que la société civile, les agences des Nations unies et d'autres, est fondamental pour:

- susciter la volonté politique d'exploiter toutes les options possibles en matière d'espace budgétaire
- adopter la combinaison optimale de politiques publiques pour l'emploi et la protection sociale.

Au Sénégal...

- CTAS (comité technique d'appui et de suivi du projet) impliquant tous les ministères concernés par la PS y compris l'économie, des finances et des think tank ;
- Groupe de travail technique restreint émanant du CTAS incluant le MDCEST, MTDSRI, MFB, MEPC, le BIT.

► Quelques éléments de contexte...

Les recettes et dépenses publiques sont examinées pour déterminer les marges budgétaires disponibles pour un financement plus adéquat de la protection sociale.

Recettes publiques

- Forte croissance économique (6+%)
- Forte progression des recettes publiques (+50% sur 8 ans)
- Pression fiscale faible (18-20%)
- Profil de la dette (61,5% du PIB en 2018)

Dépenses publiques

- Baisse des dépenses allouées aux prestations sociales
- Faible part des dépenses totales comparé aux autres secteurs sociaux (6% du Budget)
- Part des dépenses issues du financement externe faible et irrégulière

Fig 3 : Facteurs favorables et défavorables à l'accroissement des recettes et dépenses publiques de protection sociale



FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DÉFAVORABLES
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique forte et stable • Réforme budgétaire et relance de l'économie (2013) • Augmentation des dépenses publiques dans les années 2010 	<ul style="list-style-type: none"> • Effort fiscal additionnel nécessaire • Emprunts publics contre-indiqués • Baisse des dépenses de protection sociale au profit de secteurs moins prioritaires • Possibilités limitées de financement extérieur

► Option 4: Augmentation de l'aide étrangère

Quoi: En principe, l'APD devrait être **une première option pour élargir l'espace budgétaire** des pays en développement. Toutefois, il existe une grande incertitude quant aux futurs flux d'aide dans un climat de consolidation budgétaire qui s'impose de plus en plus à de nombreux pays donateurs traditionnels depuis 2010

Comment: traditionnellement un outil de **soutien Nord-Sud**, est de plus en plus complétée par des **transferts Sud-Sud**, ainsi que la **coopération triangulaire**, ce qui accroît la variété des sources financières et des partenariats de coopération au développement pour les pays en développement.

Défis: Au nombre de ses problèmes figurent :La **conditionnalité**; Les coûts de transaction élevés de l'APD; L'aide liée; La taille, la prévisibilité et la longévité de l'APD; La concentration de l'APD.

Il existe une **grande incertitude quant aux futurs flux d'aide** dans un climat de consolidation budgétaire qui s'impose de plus en plus à de nombreux pays donateurs traditionnels depuis 2010.

► Option 5: Lutte contre les flux financiers illicites (FFI) et la corruption?

Quoi ? Les FFI sont générés par des méthodes, **des pratiques et des activités criminelles visant à transférer des capitaux financiers** hors d'un pays en violation des lois nationales ou internationales.

Comment ? L'endiguement des FFI et la lutte contre la corruption peuvent constituer une source importante d'espace budgétaire pour le développement socio-économique. Les fuites de capitaux ont représenté **près de 82 % de tous les transferts nets de ressources des pays en développement.**

La lutte contre les FFI nécessite **une approche coordonnée, intersectorielle et transnationale**

Défis: **Aucun pays ne peut réussir seul**, au regard de sa complexité et de son réseau d'activités transfrontalières. Les pays développés, surtout, ont la responsabilité de soutenir les efforts des pays en développement, non seulement en leur fournissant une assistance technique, mais aussi en appliquant **eux-mêmes les mesures contre le secret bancaire, les paradis fiscaux, la corruption internationale et le transfert des profits des multinationales.**

► Option 6: Réserves budgétaires et réserves de change

Quoi: **réserves budgétaires** sont constituées grâce entre autres aux excédents budgétaires de l'État, aux bénéfices des entreprises publiques, aux recettes de la privatisation ou à d'autres revenus nets de l'État.

Les **réserves de change** sont constituées d'actifs étrangers du secteur public officiel « qui sont facilement disponibles et contrôlés par les autorités monétaires pour le financement direct des déséquilibres des paiements extérieurs et pour intervenir sur les marchés des changes » (FMI, 1993).

Comment: **les coûts d'opportunité importants liés au maintien de fonds en devises et de portefeuilles d'actifs** qui produisent des rendements inférieurs à ceux de nombreux investissements alternatifs, tels que la protection sociale. Il est donc important d'examiner comment les réserves de devises peuvent être utilisées pour des investissements sociaux et économiques.

Défis: **Souveraineté monétaire et l'établissement de règles macro prudentielles pour gérer les flux de capitaux** ; il existe également des initiatives régionales (CEDEAO) de couverture du risque de change (swap) et de filet de sécurité financière.

Mécanisme de captation des ressources (Les fonds souverains, les banques de développement nationales et régionales et, bien naturellement, les dépenses publiques, etc.) et d'horthodoxie pour assurer cette solidarité intergénérationnelle et un rentabilité sociale des investissements.

► Option 7: Gestion de la dette souveraine (Emprunts et restructuration de la dette)

Quoi: La restructuration de la dette et l'allègement de la dette pour aider les pays à se redresser ne sont pas nouveaux.

Le recours à l'emprunt sur les marchés et les mécanismes classiques à travers les banques et institutions de développement peut accroître les ressources internes qui potentiellement pourraient être affectées à la protection sociale

Comment: Etudier les options de restructuration de la dette (La renégociation de la dette; L'allègement de la dette; Les échanges/conversions de la dette; La répudiation de la dette; Le défaut de paiement de la dette)

On doit être prudent en empruntant en devises étrangères qui portent le risque d'incertitudes quant aux taux de change et aux taux d'intérêt internationaux.

Défis: L'analyse de la viabilité de la dette doit explicitement prendre en compte le potentiel de croissance à moyen et long terme des investissements économiques et sociaux. **La rentabilité doit soutenir le service de la dette à moyen et long terme.**

Chaque pays doit procéder périodiquement à des audits de toutes les dettes pour déterminer leur impact sur le développement et pour entamer la restructuration de la dette bien avant qu'elle n'atteigne un niveau insoutenable.

► Option 8: Un cadre macroéconomique plus souple

Quoi: Un cadre de politique macroéconomique souple crée un environnement propice à l'examen d'options telles que le recours à des **politiques budgétaires et monétaires**, des niveaux d'emprunt public plus élevés et l'augmentation de l'aide.

Comment: Le premier moyen d'obtenir un cadre macroéconomique et un espace budgétaire plus souples passe par une politique budgétaire, qui consiste à **accroître les dépenses publiques pour promouvoir le développement**.

Le deuxième moyen de parvenir à un cadre macroéconomique et à un espace budgétaire plus souples pour la protection sociale consiste à **mener une politique monétaire expansionniste**.

Défis: Restaurer le rôle historique des politiques macroéconomiques avec un système de protection sociale solide en leur sein nécessite **de revoir le cadre orthodoxe et le paradigme de réforme qui mettent l'accent sur l'équilibre budgétaire, la faible inflation, la déréglementation, la privatisation et la libéralisation**.

Grâce à des réglementations macroprudentielles sur les flux de capitaux et au rôle de soutien de l'offre publique de biens sociaux (par exemple, les soins de santé, l'éducation, etc.), les pays peuvent s'accommoder d'une inflation et de déficits budgétaires modérés

► Les 3 options retenues

En tirant les enseignements des expériences passées en revue et des caractéristiques majeures des finances publiques sénégalaises, du cadre macro-économique et des engagements communautaires, **trois options** de financement public de la protection sociale ont été retenues :

La réaffectation des dépenses publiques

- Supprimer / remplacer les investissements à coût élevé ou à faible impact par d'autres ayant un impact social plus important

L'augmentation des recettes fiscales

- Elargir l'assiette fiscale par une hausse des taux d'imposition ou de l'efficacité de la couverture fiscale

L'extension de la couverture de sécurité sociale

- Etendre la couverture de l'assurance sociale pour augmenter le recouvrement de cotisations sociales

► Option 1 : Réaffectation des dépenses publiques

Quoi ? Augmenter la part des dépenses publiques consacrées à la PS en supprimant ou en remplaçant les investissements à coût élevé ou à faible impact par d'autres ayant un impact social plus important.

Pourquoi ?

- Faible part du Budget alloué aux prestations sociales (6%)
- Il est possible de mobiliser davantage de ressources pour financer les dépenses sociales par la réduction ou la suppression des subventions (denrées, énergie, carburant).

Défis

Bien que la redéfinition des priorités en matière de dépenses soit la mesure de financement la plus couramment conseillée, elle est en fait **l'une des options les plus difficiles**, car elle a tendance à susciter la résistance de ceux qui ont plus à perdre des réductions ou des éliminations de programmes.

→ La mise en place de cette option requiert **une volonté politique forte**, ainsi qu'un **consensus social** basé sur le dialogue social et les débats publics ouverts.

► Option 2 : Augmentation des recettes fiscales

Quoi ? Elargir l'assiette fiscale par une hausse des taux d'imposition ou d'efficacité de la couverture fiscale. Elle permet de disposer de ressources additionnelles sans modifier les priorités de dépenses publiques.

Pourquoi ?

- Les recettes intérieures constituent la source la plus stable de financement du développement, et un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer les efforts fiscaux à cette fin.
- Potentiel fiscal non exploité ; pression fiscale au Sénégal est relativement faible (19,3% en 2019).

Défis

- Eviter les politiques fiscales **régressives**. En effet, les politiques de taxation peuvent conduire à des prélèvements plus importants chez les pauvres que chez les ménages riches. **Les politiques fiscales doivent avoir un objectif distributif en prenant en compte les groupes de revenu et les régions.**
- Risques politiques liés au fait que les **électeurs peuvent voter contre** le gouvernement qui a décidé de la hausse des impôts sur le revenu ou sur les sociétés. **Requiert une volonté politique forte.**

► Option 3 : Extension de la couverture de sécurité sociale

Quoi ? Cette option consiste à étendre les régimes d'assurance sociale aux populations non couvertes en vue d'augmenter le recouvrement de cotisations sociales. Cela peut se faire via :

- L'extension de la couverture des régimes à de nouveaux groupes de populations (économie informelle) ou la création de nouveaux programmes de sécurité sociale ;
- L'extension de la couverture effective, par exemple via des politiques de formalisation et la lutte contre l'évasion fiscale ;
- L'augmentation des taux de cotisation à mesure que les contribuants acquièrent une capacité contributive supérieure.

Pourquoi ?

- Conformité aux objectifs de la SNPS d'étendre la couverture de sécurité sociale
- Grand potentiel de recouvrement via l'extension à l'économie informelle (CMU, RSPC)

► **Création d'un espace budgétaire pour la protection sociale au Sénégal**

Option 2 - Augmentation des recettes fiscales

- Elimination des dépenses fiscales en faveur des entreprises
- Amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale
- Taxes sur les produits de grande consommation alimentaire : riz, huile et sucre importés
- Taxes sur les transferts d'argent (internes et internationaux)
- Taxes sur les services de télécommunications (appels entrants)
- Contribution des royalties du pétrole et du gaz (15%)
- Hausse de la TVA sociale
- Taxe sociale sur les activités financières
- Taxes sur les activités environnementales
- Taxes comportementales sur le tabac et l'alcool
- Taxe additionnelles (sur les jeux de hasard et du passeport biométrique)

Option 1 - La réaffectation des dépenses publiques

- Réallocation des ressources dédiées à la gratuité des soins de santé
- Contribution des collectivités locales
- Réaffectation des dépenses publiques : les subventions au carburant

Option 3 - Extension de la couverture de sécurité sociale

- Contribution des ménages à la couverture maladie universelle
- Extension de la protection sociale aux actifs de l'économie informelle

Création d'un espace budgétaire et volume de ressources mobilisables pour l'assistance sociale 2019-2035

Le montant total des ressources mobilisables pour ces différentes contributions en **2019 est évalué à 519,6** milliards de francs, 658,7 milliards de francs en 2020. Elles atteindront 1917,40 milliards en 2035.

La part des dépenses publiques pour la PS en % en PIB varie entre 5,9% en 2019 à 5,40 en 2035.

	2019	2020	2025	2030	2035
Contribution des bénéficiaires	9,3	10,1	36,5	69,9	26,7
Contribution extension retraite à l'informel	-	-	3,1	16,4	47,7
Contribution des collectivités locales	3,3	3,4	3,9	4,6	5,3
Réallocation des dépenses des initiatives de gratuité	16,7	17,9	24,9	34,8	48,6
Contribution des taxes sur les alcools	0,17	0,17	0,16	0,16	-
Contribution des taxes sur le tabac	1,99	1,98	1,91	1,84	1,78
Contribution des taxes sur les transferts internes	1,42	1,46	1,7	1,98	2,31
Contribution de la Rutel sociale	16,1	16,7	20,4	24,8	30,1
Contribution des taxes sur l'importation de riz	21,74	22,5	26,75	31,8	37,8
Contribution des taxes sur l'importation d'huile	8,61	8,05	5,77	4,13	3,02
Contribution des taxes sur l'importation de sucre	3	2,66	1,47	0,81	0,45
Contribution des jeux de hasard et du passeport biométrique	0,8	0,9	1,2	1,7	2,5
Contribution contrôle des appels entrants	54,7	57,2	72	90,5	116,4
Contribution des mines et carrières	18,9	22,9	59,3	153,4	396,8
Contribution des taxes prélevées sur la télécommunication	34	35,3	48,4	68,3	99,8
Contribution TVA sociale	62,57	67,98	102,92	155,8	235,85
Contribution TAF sociale	0,3	0,4	0,6	1	1,5
Contribution des dépenses fiscales	185	194,3	247,9	316,4	403,8
Contribution des passeports	0,55	0,57	0,66	0,76	0,87
Contribution des royalties du pétrole et du gaz	-	-	61,4	78,4	100
Dépenses fiscales	185	194,3	247,9	316,4	403,8
TOTAL ressources additionnelles pour la protection sociale	519,6	658,7	965,8	1 357,40	1 917,40
PIB courant	14 257,80	15 375,87	22 427,22	32 712,31	47 714,12
Total ressources additionnelles pour la protection sociale en % PIB	4,40%	4,30%	4,30%	4,10%	4,00%
Dépenses publiques déjà allouées à la protection sociale	222,2	237,7	333,4	467,6	655,9
Dépenses publiques déjà allouées à la protection sociale en % du PIB	1,60%	1,50%	1,50%	1,40%	1,40%
Dépenses publiques pour protection sociale en % du PIB	5,90%	5,80%	5,80%	5,60%	5,40%

Que pouvons nous retenir?

Tirant les enseignements des expériences passées en revue et des caractéristiques majeures des finances publiques sénégalaises, **trois options de financement** public de la protection sociale ont été retenues dans l'étude : la réaffectation de dépenses publiques, l'augmentation des recettes fiscales, l'extension de la couverture de sécurité sociale (y compris l'augmentation de la contribution des bénéficiaires).

Pour chaque option, les mesures qui peuvent être prises sont examinées, des hypothèses ont été posées pour en estimer le volume de ressources mobilisables. Les **projections ont couvert la période 2020-2035** et l'année de référence retenue est 2019.

Au total, **20 mesures** ont été identifiées.

Leur application ferait passer le **volume de ressources mobilisables** pour le programme de protection sociale de **222 milliards de francs à 519,6 milliards de francs en 2019 (première année) pour atteindre 1 917,40 milliard en 2035**, soit une multiplication par 2,8. Cette progression est maintenue les années suivantes.

Des mesures retenues, l'élimination des dépenses fiscales, la TVA sociale, taxes sur les produits pétroliers, les taxes sur les jeux de hasard et sur les produits importés de grande consommation contribuent le plus aux ressources additionnelles pour le financement de la PS.

En définitive, de tels résultats montrent que le Sénégal dispose d'importantes marges pour augmenter ses ressources propres et financer davantage la protection sociale.

► Que pouvons nous retenir?

Les estimations qui ont été faites sont **bâties sur des hypothèses plutôt conservatrices** ce qui laisse entendre que les recettes additionnelles mobilisables peuvent être beaucoup plus importantes que celles obtenues.

Il convient de noter que **toutes les mesures ne peuvent être appliquées en même temps** mais les plus importantes ne présentent pas de difficultés techniques particulières dans leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la conception de nouveaux programmes ou l'extension de programmes existants requiert des délais qui obligent à les étaler dans le temps. Ainsi **l'objectif de consacrer au moins 7% du PIB à la protection sociale peut être atteint par le Sénégal dans le moyen terme.**

► **Partie 3**

Soutenir le plaidoyer pour plus de ressources

Analyse de l'impact des investissements de la protection sociale sur la pauvreté, les inégalités et la croissance des revenus

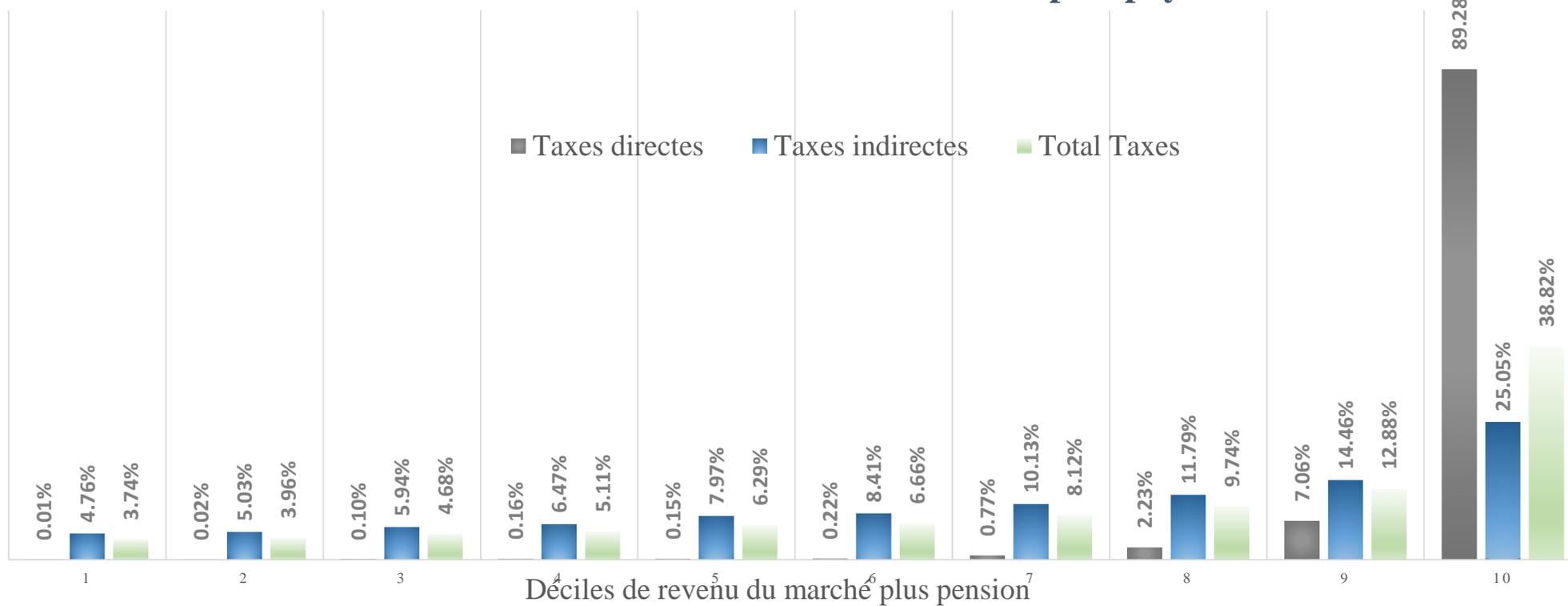
Simulation 1 :

scénario de référence (Système socio-fiscal

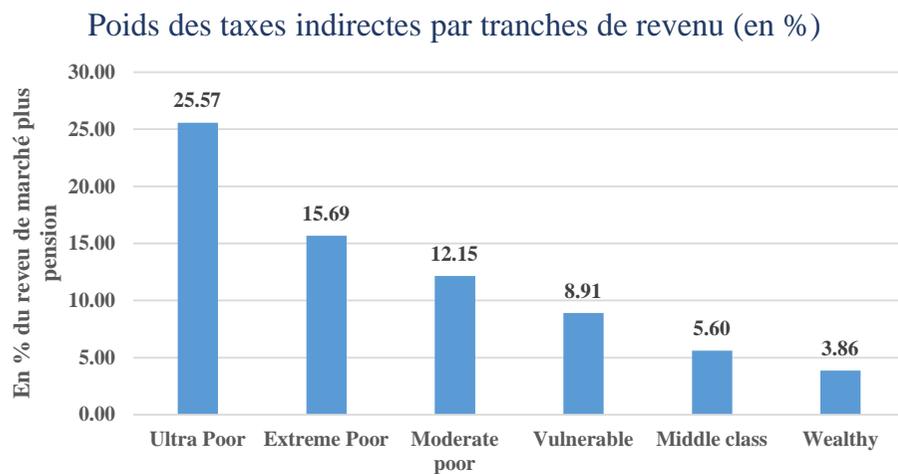
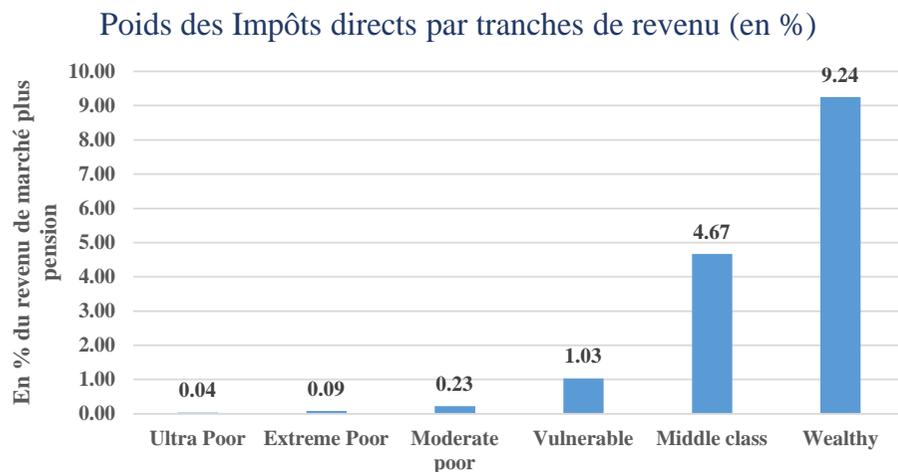
sans nouveau programme de PS)

Qui paie la taxe au Sénégal?

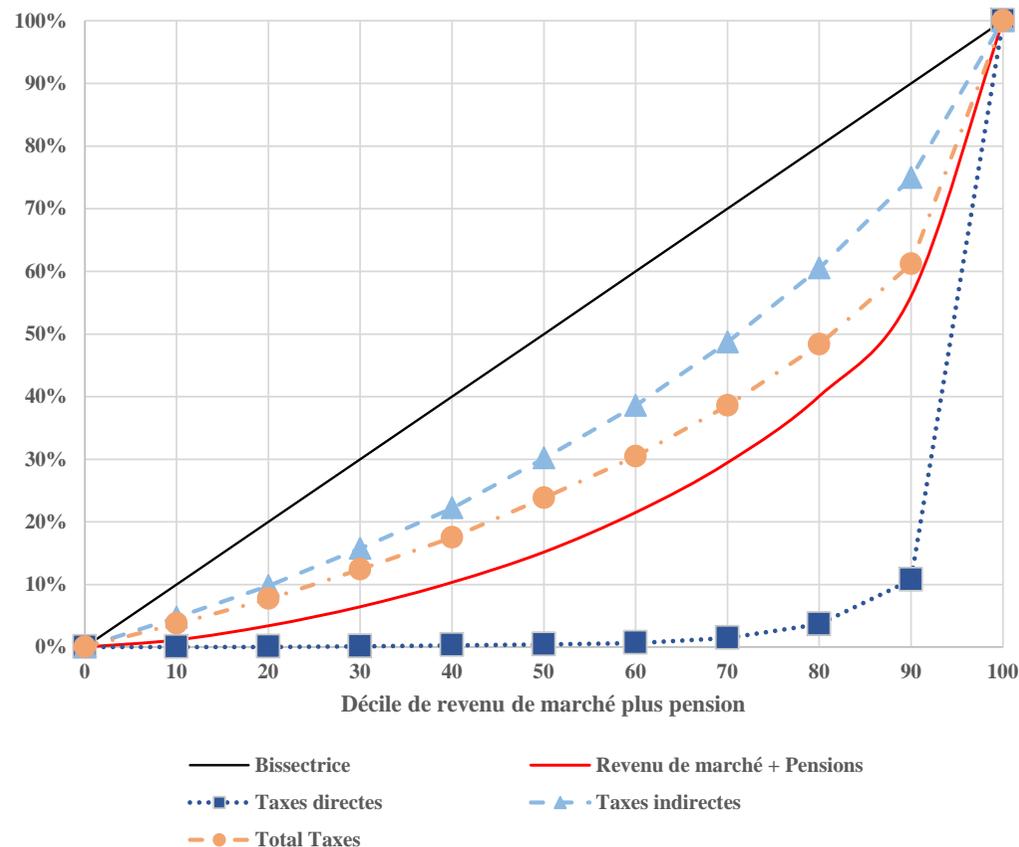
Part des déciles dans les impôts payés



Qui supporte la taxe au Sénégal?



Courbe de Lorenz du revenu de marché plus pension et de concentrations des taxes directes et indirectes

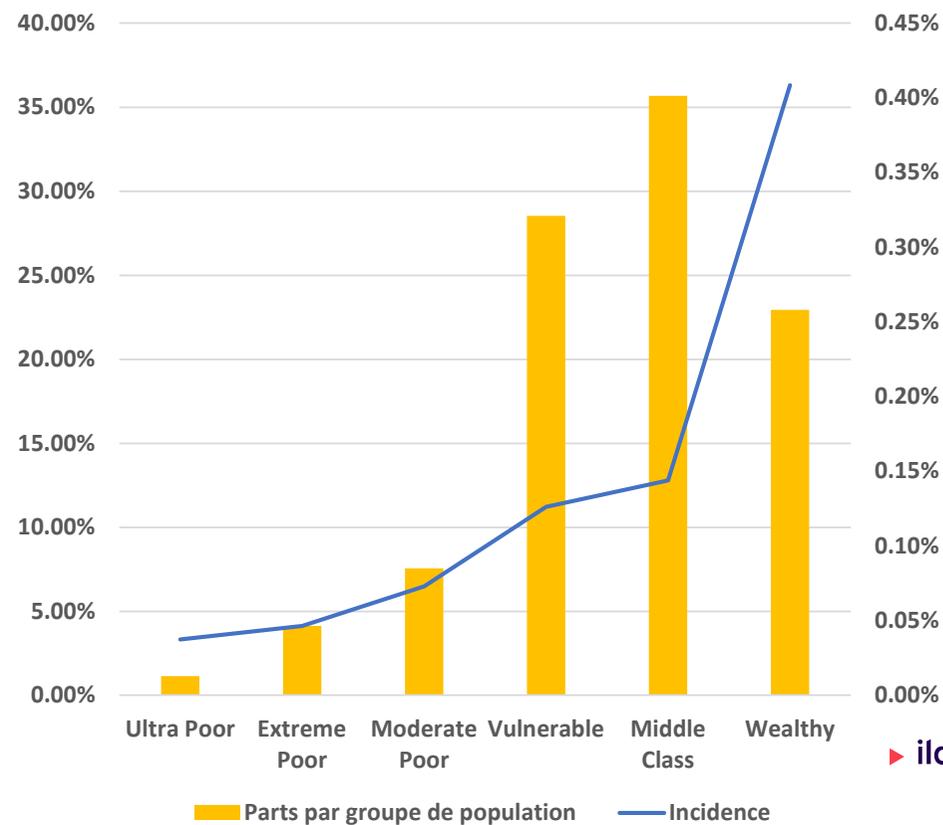
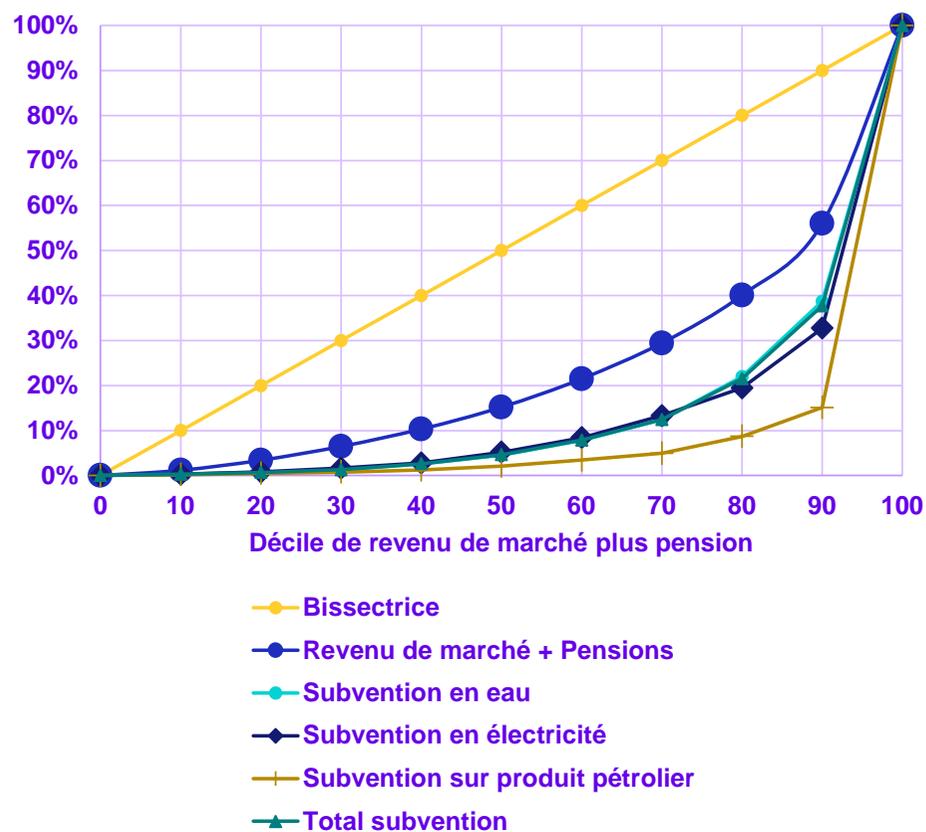


80% de la population la + pauvre paie 48% des impôts
 80% de la population la + pauvre paie 4% des impôts directs
 80% de la population la plus pauvre paie 60% des taxes indirectes

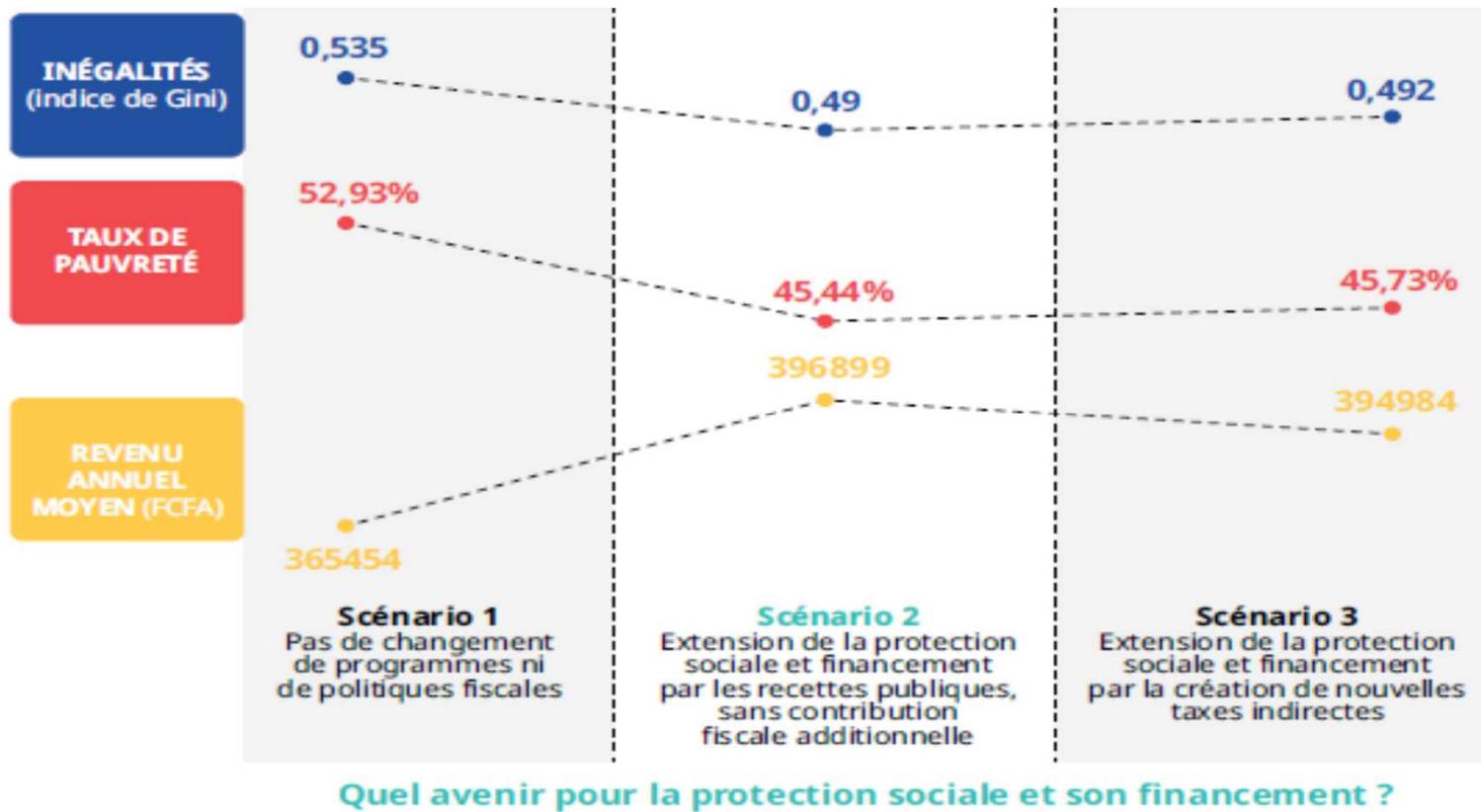
Les plus riches bénéficient plus des transferts directs (effet bourses scolaires)
Les subventions profitent aux tranches de revenus les plus élevés (riches)

A qui profitent les transferts sociaux et les subventions au Sénégal ?

Subventions indirectes : Niveau de régressivité (gauche) et part par rapport au revenu des différents groupes de population (droite)



- Le paquet de programme de protection sociale réduit les inégalités et la pauvreté
- Les programmes entraînent une augmentation des revenus annuels qui se traduit par un taux de croissance du revenu annuel moyen par rapport à la situation de référence.
- Ces différents impacts sont atténués par l'application de nouvelles taxes indirectes.



Que pouvons nous retenir ?

► Les impôts sont globalement régressifs

Les impôts directs sont progressifs alors que les impôts indirects sont régressifs

Les subventions profitent plus à la population riche.

Les transferts des programmes du système de référence (sans le scénario d'extension, statuquo) profitent davantage aux plus riches.

Les résultats de la simulation du Programme d'extension de la protection sociale indiquent que les pauvres et les vulnérables reçoivent la quasi-totalité des transferts provenant des types d'intervention.

Néanmoins, la classe moyenne et les plus riches perçoivent globalement une part non négligeable des transferts.

L'extension du programme de protection sociale se traduit par une réduction des inégalités de 0,045 point de Gini et de la pauvreté de 7,5 point de pourcentage par rapport à la situation de référence. Ces impacts deviennent plus faible lorsqu'on finance une partie du cout des programmes par la fiscalité indirecte.

Par ailleurs, l'octroi de transferts se traduit par une hausse de la croissance des revenus (8,21%) par rapport à la situation de référence. Cette hausse est plus élevé dans le cas ou les bénéficiaires ne paient pas de taxe supplémentaires : le coûts de l'extension est financé par des ressources fiscales déjà existantes, des réallocations budgétaires et des ressources non fiscales.

En réduisant l'écart entre le revenu des pauvres et le seuil de pauvreté, ces transferts pourront permettre à certains pauvres de sortir de la pauvreté et de basculer dans la vulnérabilité.

Merci !

Pour plus d'informations et de ressources, consulter :
<https://socialprotection-pfm.org/fr/>

OIT Dakar

Km 6, avenue Cheikh Anta Diop – stèle Mermoz
BP. 414 – CP. 18524 – Dakar
Dakar, Sénégal

Téléphone : +221-33 869 92 00

Courriel : dakar@ilo.org

Site web : www.ilo.org/dakar

Alix Machiels: machiels@ilo.org

Moussa Dieng: dieng@ilo.org

